

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)	
Matricule :	188888
Actif	Pensionné(e)
Nom & Prénom : EL HACHMI AMAL	
Date de naissance :	12.02.1965
Adresse : 10 route Tâlebi m 73 Agt 14 Ain chao CASA	
Tél. :	Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Mohammed CHAFIQ
NEUROLOGUE
Centre médical Sidi Othman
3ème étage Place de la Préfecture
Avenue 10 Mars, Sidi Othmane
Casa - Tél : 05.22.37.41.63

Date de consultation : 20.12.2023
Nom et prénom du malade : EL HACHMI AMAL Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Epilepsie de my épilepsie

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : Neurologie

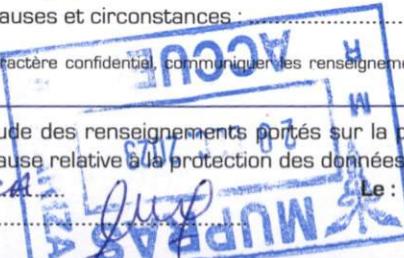
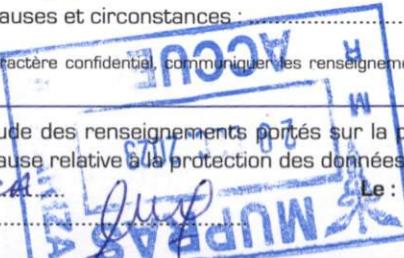
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 20.12.2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/12/23	G	1	200,00 INPE	Dr. Mohammed CHAFI UROLOGUE Général médical Sidi Othman Place de la Préfecture 3 ^e étage Avenue du Maroc Sidi Othmane Casab - Tel : 05.22.37.41.63
			091039685	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ACHIR	20/12/23	3274,90

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

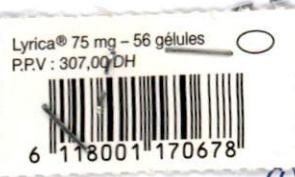
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8. Arrows indicate mesial (M), distal (D), buccal (B), and lingual (L) directions. Labels				

الدكتور محمد شفيق

DOCTEUR MOHAMED CHAFIQ

- Ex^{attaché} ar
- Spécialiste de et de la colon.
- Epilepsie
- Electroencephalographie (EEG)
- Electromyographie (EMG)



Muscle



طبيب ملحق سابق بمستشفى ابن رشد

► اختصاصي في أمراض الجهاز العصبي والعضلي والعمود الفقري

► مرض الصرع

► التخطيط الكهربائي للدماغ

► التخطيط الكهربائي للأعصاب والعضلات

Casablanca, le :

20/12/23

الدار البيضاء في :

Dr. MOHAMED CHAFIQ
Muscle
Lyrica 75 mg 307.00x7
Trovane 14 68.70x14
Trovane 127.00
Zopiclone 34.80x3
Zopiclone 67.12
Molvana 40 30.00
Modafinil 30.00
Sum 3274.00

NO-DOL FEN 400 MG
CP PELL B30
P.P.V : 30 DH 00

6 118000 061878

03.11
100108

PPV: 34 DH 70
PER: 04/26
LOT: M1238

PER: 07/26
LOT: M2386

PPV: 34 DH 70
PER: 07/26
LOT: M2386

PER: 07/26
LOT: M2386

PPV : 30 DH 00

شارع 10 مارس، ساحة العمالة، الطابق الثالث المركز الطبي (قرب ماجن ماركت) سidi عثمان - البيضاء
BD, 10 Mars, Place de la préfecture, 3^{ème} étage, Centre médical - SIDI OTHMAN - CASA
المحمول : Mobile : 06 65 10 46 10 - الهاتف : Tél: 05 22 37 41 63

PPV: 68DH70
PER: 09/28
LOT: M2951

PPV 68DH70
PER 06/28
LOT M2211

PPV 68DH70
PER 05/28
LOT M1521

PPV 68DH70
PER 06/28
LOT M2211

Lyrica® 75 mg - 56 gélules
P.P.V : 307,00 DH

Lyrica® 75 mg - 56 gélules
P.P.V : 307,00 DH



Lyrica® 75 mg - 56 gélules
P.P.V : 307,00 DH

Lyrica® 75 mg - 56 gélules
P.P.V : 307,00 DH

Lyrica® 75 mg - 56 gélules
P.P.V : 307,00 DH

Lyrica® 75 mg - 56 gélules
P.P.V : 307,00 DH

Lyrica® 75 mg - 56 gélules
P.P.V : 307,00 DH

6 118001 170678

PPV 68DH70
PER 06/28
LOT M2211

PPV 68DH70
PER 06/28
LOT M2211

PPV: 68DH70
PER: 09/28
LOT: M2951

PPV 68DH70
PER 06/28
LOT M2211